



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2015-12 SUR LES BRANCHEMENTS AU RÉSEAU D'ÉGOUT

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée que lors de la séance régulière tenue le 7 décembre 2015, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2015-12 intitulé «Règlement sur les branchements à l'égout sanitaire».

Ce règlement remplace le Règlement 2012-02 et a pour objet de réglementer les branchements dans un but de saine gestion et d'utilisation du réseau sanitaire.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Vous pouvez consulter ce règlement au bureau municipal ou sur le site Web de la municipalité www.saintbernarddemichaudville.qc.ca.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 8^e jour du mois de décembre 2015

Sylvie Chaput
Directrice générale et secrétaire-trésorière



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2015-14 CONCERNANT LA SÉCURITÉ INCENDIE

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée que lors de la séance régulière tenue le 7 décembre 2015, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 2015-14 intitulé «Règlement concernant la sécurité incendie».

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Vous pouvez consulter ce règlement au bureau municipal ou sur le site Web de la municipalité http://saintbernarddemichaudville.qc.ca/pages/c_reglement_administratif.htm.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 8^e jour du mois de décembre 2015

Sylvie Chaput
Directrice générale et secrétaire-trésorière